



Bulletin n° 1 / 2017
Mercredi 11 janvier 2017

Poirier :

Psylle : le seuil de 50% des femelles matures et prêtes à pondre n'est pas encore atteint.

Estimation du risque : Au-delà de 50% de femelles matures et prêtes à pondre, le risque de dépôt d'œufs est réel dès que les conditions climatiques sont favorables, c'est-à-dire deux jours consécutifs de beau temps avec une température maximale atteignant 10°C.

Méthode alternative : La mise en place d'une barrière physique (préférer l'argile kaolinite calcinée) sur le végétal permet de limiter le dépôt des œufs de psylle. L'application est à réaliser avant les pontes (seuil atteint de 50% de femelles matures et prêtes à pondre) et à renouveler en fonction des lessivages.

Secteurs Basse Durance et Alpin

Suite aux prélèvements et dissections, le niveau de maturité des femelles psylles adultes est le suivant :
% femelles psylles matures et prêtes à pondre (stade 4 fécondées et stade 5) :



		9-10-janv.-17
NS : non significatif (effectif < 50 femelles)		
Secteur Basse Durance	Chateauneuf de Gadagne (84)	0%
	Cheval Blanc (84)	3.5%
	Mallemort (13)	8%
	Robion (84)	0%
	St Rémy de Provence (13)	0%
	Velorgues (84)	0%
Secteur Alpin	Salignac (04) Sud Sisteron	7% NS
	Vaumeilh (04) zone Sisteron	2% NS
	Le Poët (05)	8%

Contrôle des œufs de psylle sur lambourdes :



		4 au 10-janv.-17
% lambourdes avec présence d'œuf		
Secteur Basse Durance	Chateauneuf de Gadagne (84)	0%
	Les Angles (30)	2.5 %
	Mornas (84)	0 %
	Orange (84)	0%
	Mallemort (13)	
Secteur Alpin	Salignac (04) Sud Sisteron	0%
	Vaumeilh (04) zone Sisteron	0%

Pour recevoir gratuitement sur votre boîte mail le BSV dès sa parution, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Animatrice /Suppléant Filière Pomme/Poire :

Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère) / Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR :

Station LA PUGERE, Chambres d'Agriculture de Vaucluse, CETA Cavailon, OP Vergers de Beauregard, Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.